

Pour les absences injustifiées :
N° de facture - date de consultation
Nom - prénom
Site de consultation au CHU (Sart-Tilman, Notre dame des Bruyères, Brull, Esneux, Fraiture
Le n° d'appel utilisé
Date du jour de l'appel
Le n° d'appel vers lequel vous avez appelé :
Une preuve d'incident, grève bus, intempérie, hospitalisations accident.....
!! Si pas un de ces éléments, la contestation n'est pas prise en compte